

PROTOCOLE COVID-19 1^{er} DEGRÉ

Rappel aux familles

1 Que faire si votre enfant a des symptômes de la maladie Covid-19, ou tout autre symptôme ?

1. **Garder votre enfant à domicile**, en isolement jusqu'à disparition des symptômes.
2. **Prévenir la directrice** de l'absence.
3. **Avant le retour en classe**, faire parvenir à l'école :
 - l'attestation sur l'honneur indiquant que le test réalisé sur votre enfant (auto-test, RT PCR nasopharyngé) est négatif, et, le cas échéant, qu'il a consulté un médecin qui n'a pas diagnostiqué de pathologie à la Covid-19.

Quels sont les signes ?



Fièvre



Toux



Fatigue



Courbatures



Maux de tête



Perte de goût
& de l'odorat



Maux de gorge



Diarrhées



Nota Bene

Si votre enfant commence à être malade à l'école, il sera isolé du groupe, l'établissement vous demandera de venir le récupérer rapidement, vous suivrez les mêmes consignes énoncées ci-dessus.

2 Que faire si votre enfant est un cas positif de la maladie Covid-19 ?

- **aviser sans délai la directrice du test positif** de votre enfant pour que nous recherchions les éventuels cas contact.
- **l'enfant de moins de 12 ans quel que soit son statut vaccinal** : isolement de 7 jours qui pourra être levé au bout du 5^{ème} jour si test antigénique ou PCR⁽⁴⁾ négatif et en l'absence de symptôme.

3 Que faire si votre enfant est considéré cas contact à risque ?

- ayant eu un contact direct avec un cas confirmé Covid positif, sans masque.
- et n'ayant pas eu la Covid-19 durant les deux derniers mois

QUEL QUE SOIT SON STATUT VACCINAL :

- l'élève peut rester en classe si l'autotest de J+0⁽²⁾ est négatif
- les responsables légaux s'engagent à réaliser un **autotest à J+2 et J+4⁽²⁾**, retour en cours après chaque autotest négatif, si pas de symptôme

Si le test est positif, reprendre à l'étape 2.

RETOUR EN CLASSE : après test, après maladie, après isolement

Avant le retour en classe, les parents feront parvenir à l'école l'attestation sur l'honneur correspondant à la situation de l'enfant.

Le non-respect de ces consignes peut nuire gravement à autrui.

Nous encourageons chacun à poursuivre en respectant les gestes barrières, au sein de l'établissement et en dehors de l'établissement.

Merci pour votre engagement.

(1) Schéma vaccinal complet = 2 doses jusqu'au 15 janvier 2022 puis 3 doses après le 15 janvier 2022. Si absence de la dose de rappel après le 15 janvier 2022 = schéma vaccinal incomplet

(2) J+0 = le jour où l'on a connaissance du cas positif

(3) Valable également si l'élève est cas contact intra familial

(4) Test nasopharyngé antigénique ou RT-PCR

SYNTHÈSE PROTOCOLE COVID-19 1^{er} DEGRÉ Rappel aux familles

A quelles conditions mon enfant peut-il revenir à l'école s'il est positif à la Covid-19 ou cas contact ?

CAS POSITIF

- 12 ans

Vacciné ou
non vacciné

Isolement et retour à l'école :
• 5 jours avec test* négatif le 5^{ème} jour
• 7 jours sans test

CAS CONTACT***

- 12 ans

Vacciné ou
non vacciné

Peut rester à l'école si :
• J+0** autotest négatif
• Autotests J+2** et J+4** négatifs

* test = test nasopharyngé antigénique ou test RT-PCR

** J+0 = le jour où l'on a connaissance du cas positif

*** valable également si l'élève est cas contact intra familial